

ÉDITION 3/23

SBV
SSE
SSIC

JOURNAL SUISSE DES ENTREPRENEURS

**Communication
politique**

**Protection antichute:
plus que nécessaire en hiver**

FOCUS

**Les marchés
publics en Suisse**



**TAG DER BAUWIRTSCHAFT
JOURNÉE DE LA CONSTRUCTION
GIORNATA DELLA COSTRUZIONE**

Réseautage – Inspiration – Leadership

La main-d'œuvre qualifiée en ligne de mire

Vendredi 30 juin 2023

LAC Lugano Arte e Cultura, Lugano

Cette année, la plateforme de réseautage phare de la branche sera placée sous le signe de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Avec les intervenants de renom suivants:

- Gian-Luca Lardi, Société Suisse des Entrepreneurs
- Norman Gobbi, Conseiller d'État TI
- Matthias Mölleney, peopleXpert GmbH
- Peter Knäbel, FC Schalke 04
- Prof Dr Wolfgang Jenewein, professeur titulaire Université de Saint-Gall
- Valentina Kumpusch, Office fédéral des routes OFROU
- Andreas Zindel, Zindel United



**S'inscrire
maintenant!**

www.journeedelaconstruction.ch

SBV // Schweizerischer Baumeisterverband
SSE // Société Suisse des Entrepreneurs
SSIC // Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs



Plus de durabilité, moins de prix

Le nouveau droit des marchés publics entre en vigueur dans les cantons.

Depuis janvier 2021 au niveau fédéral et actuellement dans une dizaine de cantons, la nouvelle loi sur les marchés publics (LMP) et l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP, 2019) occupent les autorités adjudicatrices. Confédération, cantons et communes se sont dotés d'une nouvelle loi. Avec un but, celui d'une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables, l'adjudication revenant désormais à l'offre la plus avantageuse, et plus à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Certaines personnes pensent qu'avec la nouvelle loi, rien ne va changer. Comme plusieurs experts, je pense que le contraire va se passer. Dans le secteur de la construction, les marchés publics n'intéressaient jusqu'à maintenant que les spécialistes de la branche, un ingénieur cantonal ou un conseiller communal en charge des constructions. Avec la nouvelle loi, les pouvoirs

législatifs ont pris conscience des possibilités de mieux utiliser les deniers publics, par exemple en appliquant les principes du développement durable. Les marchés publics intéressent ainsi des cercles plus larges.

Plus de durabilité, moins de prix. La direction est donnée. Cela signifie qu'il faut prendre de la distance d'une approche «80% prix nominal» et «20% qualité». J'aime à dire que si j'étais responsable des marchés publics d'une commune, je continuerais de bien dormir avec une telle approche, tant l'adjudication est le résultat d'une formule mathématique. C'est une autre paire de manches que de devoir définir les bons critères de qualité et les noter ensuite sur une échelle de 1 à 5.

La Société Suisse des Entrepreneur (SSE) soutient l'esprit apporté par la nouvelle loi. Elle accompagne ses membres dans ce changement et elle s'engage auprès des pouvoirs publics pour assurer que cette loi soit utilisée de manière réaliste pour les PME. En effet, environ 60% des membres de la SSE ont moins de 20 employés. C'est un aspect à prendre en compte lors du choix des critères de durabilité. Comment une petite entreprise peut entretenir une dizaine de labels? Il va falloir trouver les bons critères d'adjudication. Des essais devront être faits. Des erreurs d'appréciation seront sûrement commises, et ainsi des ajustements seront effectués. Des exemples seront pris d'autres cantons, d'autres communes.

La SSE, avec constructionsuisse, effectue un monitoring de cette nouvelle loi. Ce monitoring est aussi une base pour le dialogue que la SSE et ses sections entretiennent avec les autorités. Tous les acteurs doivent être consultés.

Vous trouverez d'autres articles sur les marchés publics dans ce numéro du JSE, et même un quiz. Savez-vous quelle est la part de la construction dans les 41 milliards de francs de contrats annuellement adjugés via des marchés publics en Suisse?

Laurent Widmer, spécialiste senior
Affaires publiques, SSE



Focus

L'adjudication révisée

Liant Confédération et cantons, la loi révisée sur les marchés publics représente un jalon pour le secteur de la construction.

8-15

- 3 **Éditorial**
- 7 **Votre opinion**
- 8-9 **Interview**
- 16 **Sécurité au travail**
- 17 **Conjoncture de la construction**
- 23 **Offres d'emploi/Impressum**



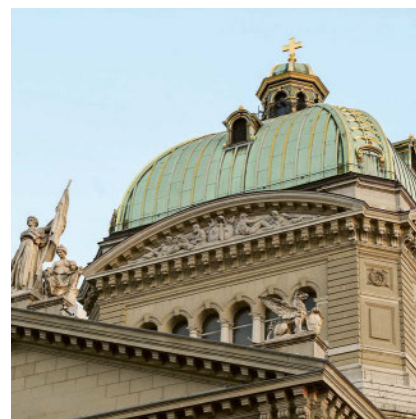
La Thurgovie saisit les nouvelles chances des marchés publics

8-9



Quiz: Connaissez-vous bien les marchés publics?

12-13



Le lobbying politique réussi de la SSE

18-19



«C'est trop peu clair et transparent»

Le nouveau droit d'adjudication doit réduire les obstacles de participation des PME au processus d'attribution des marchés publics, afin qu'elles aussi puissent concourir. Mais dans quelle mesure ce système d'attribution en Suisse est-il compatible avec les PME?

Germain Wicht, Weibel SA, Châtel St-Denis (FR)

Nous constatons parfois un manque de compétence technique dans l'évaluation des offres que nous soumettons. Cela peut avoir des conséquences majeures, pas toujours éliminables en cas de recours. Il existe aussi un manque de transparence et de clarté dans certaines procédures. Taille et complexité des dossiers à fournir ne cessent en outre de grandir. Certaines PME n'ont ainsi plus les ressources pour les préparer, y compris au niveau financier. Des procédures en deux temps seraient préférables.

Massimo Cereghetti, directeur, Gianini & Colombo SA, Balerna (TI)

Le système tessinois des marchés publics, où les offres ne sont pas évaluées uniquement sur le critère du prix, est bon. Opter pour l'entreprise qualitativement la meilleure et pas seulement la moins chère enrichit en effet la situation du marché et garantit la transparence des appels d'offres. La préparation d'une offre doit donc être effectuée avec attention. Les PME du canton sont en mesure d'atteindre ces critères en s'organisant et travaillant en fonction, tout en prévoyant le temps nécessaire pour produire les documents dans les délais.

Stefan Geiges, directeur, K. Geiges AG, Warth-Weiningen (TG)

L'objectif de la réglementation des marchés publics était pertinent: jeter les bases d'offres objectives et comparables pour le client. Malheureusement, il en est né un «monstre bureaucratique». En outre, le système n'est pas du tout adapté aux PME. Si une entreprise doit produire plusieurs centaines de pages pour des appels d'offres relativement simples, le rapport coût-bénéfice n'est plus raisonnable. Les pouvoirs publics et les entrepreneurs doivent alléger la procédure. Le plus vite sera le mieux!

Giacomo Caratti, directeur technique, Caratti Costruzioni SA, Morcote (TI)

La documentation à produire, surtout pour ceux qui ne participent pas régulièrement aux marchés publics, génère un travail énorme pour les entreprises de taille moyenne et peu pratique pour les petites, qui renoncent souvent à se présenter. En revanche, la possibilité d'attribuer des mandats en gré à gré ou sur invitation seulement est intéressante. Elle présente un avantage indéniable pour les communes, est donc utilisée de plus en plus souvent et permet aux PME de travailler plus fréquemment dans leur région.

«Une bonne pratique devient désormais obligation»

Entretien: Beat Matter

Le canton de Thurgovie compte parmi les pionniers dans la mise en œuvre de la loi révisée sur les marchés publics. Petit bilan des expériences, déconvenues et opportunités enregistrées avec l'architecte cantonal Erol Doguoglu.



La loi cantonale révisée sur les marchés publics et son ordonnance sont en vigueur dans le canton de Thurgovie depuis avril 2022. Comment la pratique a-t-elle évolué depuis?

Dans notre canton, les décisions d'adjudication sont prises sur la base de critères qualitatifs et du prix depuis plusieurs années. La loi révisée ne bouleverse donc pas notre pratique en la matière. En revanche, elle nous permet d'être encore plus créatifs dans l'ajout de facteurs pertinents.

Désormais, une adjudication est plus complexe en raison de critères d'évaluation plus différenciés. C'est pourquoi, notamment, la Société Suisse des Entrepreneurs exige la professionnalisation des autorités adjudicatrices

et des procédures spécifiques. En ressentez-vous le besoin en Thurgovie?

A l'échelon du canton, nous sommes bien préparés, en ressources et en connaissances, pour appliquer professionnellement des procédures d'adjudication plus complexes. Cela est moins évident pour des adjudicateurs plus modestes, qui ne mènent parfois que quelques marchés par an. Mais avec le service cantonal des marchés publics, nous disposons d'un interlocuteur en mesure de fournir conseil et soutien aux autorités qui en ont besoin.

Les soumissionnaires espèrent que la loi révisée sur les marchés publics désamorçe la guerre des prix et améliore les chances de ceux qui présentent des offres avantageuses à long terme.

Bref portrait

Erol Doguoglu est architecte. Pendant plus de six ans, en tant qu'architecte en chef, il a dirigé le service de l'aménagement du territoire de la ville de Saint-Gall avant de devenir, en 2015, architecte cantonal à la tête du service de l'aménagement du territoire du canton de Thurgovie. M. Doguoglu est président de la Conférence des chef(fe)s des services cantonaux des constructions et des architectes cantonaux (Conférence CSAC). Dès début mai, il dirigera le service de l'aménagement du territoire du canton de Saint-Gall.

Images: Storyflow, mäd



«La loi révisée permet d'être encore plus créatif.»

Percevez-vous cette évolution dans la pratique thurgovienne de l'adjudication?

Pas systématiquement, car tant que le prix sera un critère d'adjudication, il y aura toujours une guerre des prix, qui n'est d'ailleurs pas foncièrement inopportune. Car en tant qu'adjudicateur, j'ai un certain intérêt à obtenir un prix avantageux. Mais ce que je souhaite avant tout, c'est une bonne qualité. Je dois donc me demander jusqu'où je peux m'orienter en fonction du prix sans risquer d'être pénalisé par des prestations insuffisantes. La loi révisée sur les marchés publics offre à cet égard un soutien précieux.

Si je comprends bien, la guerre des prix subsiste, mais elle se déplace vers un autre niveau avec l'intégration de critères supplémentaires.

C'est à peu près cela. En tant qu'architecte de la ville de Saint-Gall, j'avais réalisé il y a quelques années une procédure de préqualification pour l'acquisition de prestations de construction. À sa suite, j'ai constaté que la guerre

des prix s'atténue si seules peuvent soumissionner les entreprises qui ont réussi la préqualification. Et si, en tant qu'adjudicateur, je paie dans ce cas un prix légèrement plus élevé, je suis toutefois sûr que le prestataire de services sera en mesure de remplir les exigences en toute fiabilité.

De nombreux soumissionnaires du secteur principal de la construction s'interrogent sur la manière dont les critères qualitatifs supplémentaires peuvent être évalués de manière concrète.

Je le comprends. Lors d'un marché public, l'un des défis majeurs consiste à décrire les prestations et les niveaux de qualité exigés de manière suffisamment claire et pertinente pour que toutes les parties comprennent bien les attentes et la méthode d'évaluation. Étant entendu que comme pour tout autre objet réglé contractuellement, un marché est impossible à définir dans le moindre détail. Si l'on en a conscience et que le cas le requiert, on peut alors élaborer une solution ad hoc de façon constructive et transparente. Je consi-

dère de toute façon le secteur de la construction dans son ensemble, avec qui trouver un terrain d'entente est possible en adoptant une approche axée solutions. Nous devrions aussi y parvenir en présence de la loi révisée sur les marchés publics.

Après environ un an d'application de la loi révisée dans le canton de Thurgovie, celle-ci est-elle en mesure de provoquer le changement de paradigme tant évoqué?

Au regard de ce qui était déjà la pratique du canton en matière d'adjudication, nous percevons plutôt cette loi comme un simple ajustement. Mais pour les adjudicateurs qui jusqu'à présent attribuaient les marchés selon le seul critère du prix, c'est un changement de paradigme. Une bonne pratique devient désormais obligation.



Lisez l'interview complète en ligne.

Des données pour voir évoluer la culture des marchés publics

Auteur: Laurens Abu-Talib

Un moniteur des adjudications de marchés publics permet au secteur de la construction de suivre le changement culturel en la matière. Ses données sont traitées automatiquement, leur évaluation, constamment améliorée.

La loi fédérale révisée sur les marchés publics (LMP) est en vigueur depuis plus de deux ans et le processus de ratification de l'accord intercantonal (AIMP), similaire en de nombreux points, progresse rapidement. La faïtière constructionsuisse ainsi que la SSE et d'autres associations membres y ont contribué en défendant de nombreuses revendications avec succès. Dans ce contexte, une question a cependant toujours occupé les esprits: comment mesurer le changement culturel amorcé de privilégier la qualité au prix? La Confédération a montré la voie avec la révision, les cantons suivent progressivement, au moyen de bases juridiques parfois divergentes. Ici aussi, le fédéralisme constitue un défi de taille.

De l'aide avec les données automatisées de simap.ch

Mais comment aborder un projet aussi complexe avec des ressources limitées, dans le but de parvenir à des conclusions relativement fiables? La solution est d'automatiser au maximum le traitement du plus grand nombre possible de données relatives à des appels d'offres. La plateforme simap.ch joue un rôle essentiel à cet égard. Comme la loi révisée requiert que les soumissions publiques soient

publiées au sein d'un organe central, la quantité de données disponibles sur simap.ch ne cessera en outre d'augmenter. C'est dans ce cadre que politaris gmbh, pour le compte de constructionsuisse, consulte quotidiennement les publications de simap.ch et en convertit les informations en indicateurs. Les résultats obtenus feront l'objet de rapports réguliers.

Développement en continu

Le premier d'entre eux, portant sur trois mois et établi en novembre 2022, avait évalué le degré d'évolution de dix indicateurs depuis l'entrée en vigueur de la LMP. Cette analyse s'était concentrée sur les données publiées par la Confédération, les cantons et les communes d'une part, le secteur de la construction, l'architecture et l'ingénierie d'autre part.

L'étape suivante doit permettre de pondérer l'étude en tenant compte de la date d'entrée en vigueur différente selon le canton et de ventiler les secteurs par niveau politique. L'état des données ainsi obtenu montrera quelles affirmations resteront pertinentes. Pour en préciser le contenu, un critère de qualité d'ordre statistique sera ajouté.

Le moniteur des adjudications du secteur suisse de la construction est soutenu par constructionromande, Développement Suisse, Enveloppe des édifices Suisse, Infra Suisse, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (suisse.ing) et le Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB). Le traitement des données est assuré par politaris gmbh.



Plus d'informations

Des questions sur le droit des marchés publics?

La version révisée du droit des marchés publics et son harmonisation entre Confédération et cantons sont un jalon important. Mais son emploi cause souvent des incertitudes. La SSE vous aide à les éliminer.

Outils en ligne



Les appels d'offres relatifs aux marchés publics sont publiés sur simap.ch. Intelliprocure.ch, plateforme de la Haute école spécialisée bernoise, analyse les données et informations qui y figurent. Les membres de la SSE peuvent y consulter (disponible en allemand seulement) gratuitement le nombre cumulé d'appels d'offres publics et le volume en francs des adjudications pour les prestations de construction à l'échelle cantonale.



Les statistiques proposées par la SSE

Aide-mémoire



Notre site internet propose des aide-mémoire gratuits aux membres de la SSE pour les thématiques légales les plus diverses. Ces derniers sont élargis en permanence et adaptés en continu aux derniers développements du droit des marchés publics. Actuellement, vous trouverez ainsi sur le site, parmi d'autres sources, un résumé consacré à la question de l'application du critère d'adjudication Fiabilité du prix.



Documents relatifs au droit des marchés publics

Roadshows



C'est avec plaisir qu'un spécialiste de la SSE participera, à votre demande, à une réunion de votre section et y tiendra une présentation sur le droit des marchés publics. Il répondra aussi volontiers à toute question éventuelle. En cas d'intérêt, veuillez contacter la SSE ou votre section.

Conseils juridiques



Le service juridique de la SSE propose à ses membres une première consultation gratuite sur toutes les problématiques juridiques, y compris sur le droit des marchés publics. Il vous suffit de soumettre votre cas via notre site web. Nous sommes également à votre service par téléphone, en nous joignant au **058 360 76 76**, pendant les heures d'ouverture suivantes:

Lundi:	14h00-16h30
Mardi:	08h30-11h30 14h00-16h30
Mercredi:	14h00-16h30
Jedi:	08h30-11h30 14h00-16h30
Vendredi:	08h30-11h30



Formulaire en ligne du service juridique

Franchement, l'auriez-vous su?

La nouvelle loi sur les marchés publics ouvre des perspectives aux niveaux national et cantonal. En connaître les amendements permet d'établir de meilleures offres et tirer son épingle du jeu. Connaissez-vous le nouveau droit? Testez votre savoir.



1. Les pouvoirs publics achètent chaque année pour plus de 41 milliards de francs en services (environ 6% du PIB suisse). La contribution du secteur de la construction à ce résultat est d'une grande importance économique. Quelle est la part de ses travaux?

- A environ 40%
- B environ 30%
- C environ 20%

3. Dans l'ancienne loi, le marché était adjugé à l'offre économiquement la plus avantageuse. La nouvelle loi sur les marchés publics (LMP) vise un changement de paradigme. À quelle offre le marché sera-t-il adjugé?

- A à l'offre la moins chère
- B à l'offre la plus avantageuse
- C à la meilleure offre

5. La SSE s'est engagée en faveur d'un changement de paradigme visant à renforcer la qualité par rapport au prix. Quel critère d'adjudication permet au pouvoir adjudicateur de relativiser le prix nominal?

- A la fiabilité du prix
- B la plausibilité de l'offre
- C la vérification obligatoire du prix le plus bas

2. La révision totale du droit des marchés publics pour la Confédération et les cantons a modifié l'objectif recherché, qui était auparavant, dans une large mesure, d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Que va entraîner cette adaptation?

- A la suppression du critère du prix
- B l'utilisation économique des fonds publics
- C l'utilisation durable des fonds publics du point de vue économique, écologique et social

4. La SSE s'est battue pour une harmonisation complète des critères d'adjudication. Pourquoi l'article de la LMP énonçant le but (art. 29) et celui de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ne sont-ils pas identiques?

- A Les cantons souhaitent des critères plus contraignants que la Confédération.
- B Les cantons voulaient plus de critères que la Confédération.
- C Les cantons voulaient moins de critères que la Confédération.

6. L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, nécessitait l'adhésion d'au moins deux cantons pour ce faire. Qui ont été ces pionniers?

- A Zurich et Berne
- B Argovie et Appenzell Rhodes-Intérieures
- C Tessin et Fribourg

8. Le développement durable comporte trois dimensions qui ont également guidé la révision du droit des marchés publics. Quelles sont-elles?

- A Protection du paysage, biodiversité et affaires sociales
- B Égalité, justice et liberté
- C Société, économie et écologie

10. Un appel d'offres public exige un label écologique comme critère d'adjudication ou de sélection. Que cela signifie-t-il pour l'offre d'une entreprise de construction?

- A Sans ce label, l'offre n'est pas prise en compte ou est moins bien évaluée.
- B L'appel d'offres est illicite. Il s'agit de faire recours.
- C La conformité à la norme exigée doit être confirmée par un tiers au moyen d'une garantie ou d'un certificat.

7. La loi sur les marchés publics (LMP) autorise de nouvelles formes d'approvisionnement. Par exemple, pour des projets complexes et exigeants sur le plan intellectuel, les pouvoirs adjudicateurs peuvent préqualifier deux ou trois soumissionnaires appropriés et développer avec eux des idées de mise en œuvre. Les prestataires sélectionnés soumettront ensuite une offre révisée. Quel est le nom de cette forme d'acquisition?

- A Dialogue
- B Alliance de projet
- C Concours

9. Des labels de durabilité peuvent s'avérer utiles pour exiger des normes. La SSE estime important que de telles preuves ne constituent pas un obstacle pour les petites entreprises de construction. Quelle est la part d'entreprises membres de la SSE comptant moins de 20 collaborateurs?

- A 60%
- B 40%
- C 20%

11. Les maîtres d'ouvrage publics et privés sont de plus en plus intéressés par l'octroi de contrats à des entreprises visant la durabilité sur le plan social. Comment peuvent-ils avoir une vue d'ensemble des entreprises soumises à la convention collective de travail ou des résultats d'éventuels contrôles cantonaux?

- A grâce au Système d'information Alliance construction (SIAC)
- B grâce au Système d'information du Parti des travailleurs (SIPO)
- C grâce au Système d'information «Travail et transparence» (SITT)

Les bonnes réponses sont: 1A, 2C, 3B, 4C, 5A et 5B, 6B, 7A, 8C, 9A, 10C, 11A
Un sans-faute? Félicitations! Vous connaissez déjà bien les dispositions du nouveau droit des marchés publics. Il ne vous reste plus qu'à bien comprendre comment tirer parti de vos avantages.
De 6 à 9 bonnes réponses: C'est bien. Vous connaissez déjà de nombreux aspects du nouveau droit des marchés publics. Pour savoir comment étoffer vos connaissances, reportez-vous à la page 11.
Jusqu'à 5 bonnes réponses: Vous devriez vous pencher sur le nouveau droit des marchés publics. À la page 11, nous vous expliquons comment la SSE vous épauler.

Le développement durable, nouveau paradigme des marchés publics

Auteur: Mario Marti

Avec la LMP et l'AIMP, la Confédération et les cantons disposent d'un ensemble de règles moderne et transparent. La qualité et la durabilité doivent primer sur le prix.

En juin 2019, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Puis, en février 2020, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les marchés publics (OMP) révisée. Les deux actes réformés sur le plan suisse sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Outre la mise en œuvre des modifications apportées à l'accord général de l'OMC sur les marchés publics, la révision vise à harmoniser le droit des marchés publics en Suisse. C'est pourquoi, en parallèle, l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), qui régit le droit des marchés publics au niveau cantonal, a lui aussi été révisé. Si certains cantons ont déjà adopté le nouveau droit, de nombreux autres sont encore engagés dans le processus législatif correspondant.

La Confédération et les cantons disposent ainsi d'un droit des marchés publics moderne, bien structuré, convivial et transparent.

L'objectif de la politique n'est par ailleurs plus d'acheter au meilleur prix, mais de mettre les soumissionnaires en concurrence sur la base de critères de qualité.

«Le développement durable est le nouveau paradigme du droit des marchés publics.»

La durabilité comme point central

Le nouveau paradigme du droit des marchés publics est constitué par le développement durable. Le but visé est en effet désormais «une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables». Cela signifie concrètement que chaque autorité adjudicatrice doit faire respecter les principes de durabilité dans le cadre d'un appel d'offres public.

Adjudication à «l'offre la plus avantageuse»

Selon la nouvelle législation, le marché est adjugé à l'offre la plus avantageuse. Les offres ne doivent plus être évaluées en premier lieu sous l'angle de la rentabilité, mais plutôt en prenant en compte les aspects qualitatifs de l'acquisition. À la lumière de l'article énonçant le but, le terme «avantageux» ne peut être interprété autrement que comme «[ayant] des effets économiques, écologiques et sociaux durables».

Exclusion des «offres anormalement basses»

La nouvelle législation introduit une nouveauté majeure dans le traitement des sous-enchères (dumping). Les offres qui paraissent anormalement basses par rapport aux autres doivent être examinées par l'adjudicateur. On peut raisonnablement parler d'offre

anormalement basse lorsqu'elle est inférieure d'au moins 30% à la moyenne des offres. En cas d'offre anormalement basse, l'adjudicateur doit vérifier si les conditions de participation ont été respectées et si les autres exigences de l'appel d'offres ont été comprises. Si l'examen est négatif, l'offre doit être exclue de la procédure.

Une multitude de critères d'adjudication

La LMP et l'AIMP prévoient une multitude de critères d'adjudication. Sont mentionnés, par exemple, les coûts du cycle de vie, le développement durable, la plausibilité de l'offre, la fiabilité du prix, la créativité et le caractère innovant. À signaler que les critères de fiabilité du prix et de prise en compte des différents niveaux de prix ne figurent pas dans l'AIMP. Toutefois, en raison du caractère non exhaustif de la disposition, ils sont néanmoins applicables.



À propos de l'interlocuteur

Mario Marti est avocat chez Kellerhals Carrard et directeur de suisse.ing. Il est l'auteur du livre «Changement de paradigme en droit des marchés publics», rédigé sous la direction de constructionsuisse. L'ouvrage propose un état des lieux et une aide pratique à la mise en œuvre.



Lien vers le shop

En hiver, évitez les situations périlleuses en hauteur

Auteur: Pascal Gysel

Échelles et échafaudages sont nécessaires dans la construction. Mais leur utilisation extérieure, surtout hivernale, peut rendre glissants accès ou surfaces praticables. Voici à quoi faire attention lorsque les températures baissent.

Parmi les activités de chantier affectées par les frimas, il y a la mise en place et l'utilisation d'échelles et d'échafaudages. À cet égard, il est important de s'assurer que le sol ou les surfaces de marche ne se transforment pas en toboggans. Alors, comment procéder?

Avec une échelle

Qu'elle soit simple ou à plateforme, une échelle doit d'abord être installée de manière sûre. Il faut donc veiller à ce que le sol ne soit ni en pente ni glissant (un vrai défi en hiver). On commencera par conséquent à déneiger ou déglacer avant de monter l'équipement. Il est aussi possible de l'ancrer à la façade ou de visser une planche de bois au-devant pour le fixer, sachant que seules des échelles à pieds antidérapants ou pointes métalliques sont à utiliser.

Enfin, l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) limite les travaux à partir d'échelles portables à une courte durée et uniquement en l'absence d'autres solutions (échelles à plateforme, échafaudages).

Avec un échafaudage

Peu importe s'il s'agit d'un échafaudage de façade ou roulant, on contrôlera tout d'abord sa stabilité (ancrage au sol et contre la façade pour l'un, roues bloquées pour l'autre). On garantira ensuite que les accès et postes de travail ne sont pas enneigés

ou verglacés, et que les platelages sont en parfait état (sans cassure, ancrés correctement). L'OTC-Const exige en outre un contrôle visuel quotidien de ces installations par l'employeur ou une personne qu'il a mandatée. En cas de défaut constaté, les travaux doivent être interrompus jusqu'à correction de celui-ci.

Habillement approprié

Enfin, porter des vêtements adaptés sur un chantier est encore plus vrai en hiver, à cause du froid et de l'humidité. Les chaussures de sécurité doivent donc toujours être munies d'une semelle antidérapante.

Dernière règle à observer pour se protéger des chutes sur une échelle ou un échafaudage: toujours avoir une main sur la main courante ou l'échelle.



Vous trouverez des conseils supplémentaires pour prévenir les chutes de hauteur en scannant le code QR.

Le secteur principal de la construction à plein régime

Auteur: Martin Maniera

En 2022, les entreprises de construction ont réalisé un chiffre d'affaires de 23,3 milliards de francs, soit une augmentation nominale de 0,7% par rapport à 2021. La hausse des prix des matériaux de construction n'a pu être répercutée qu'en partie, de sorte que le niveau des marges bénéficiaires est resté bas. L'indice de la construction table sur un ralentissement économique du secteur pendant l'année en cours.

L'activité de construction a atteint 23,3 milliards de francs (+0,7%) l'année dernière. Toutefois, les prix des matériaux de construction ayant sensiblement augmenté en 2022, la production réelle a accusé un léger recul de 2,0% par rapport à l'année précédente. Si le niveau des marges bénéficiaires reste bas, la concurrence est en revanche toujours extrêmement rude. La hausse des prix des matériaux de construction n'a pu être répercutée que partiellement.

Comme l'année précédente, l'entrée de commandes a dépassé l'activité de construction d'en-

viron un demi-milliard de francs. Les commandes du secteur de la construction non résidentielle ont enregistré un recul de 12% en 2022, après que le secteur a pu profiter de l'effet de rattrapage post-Covid en 2021. Le secteur du logement a également enregistré moins de commandes, alors que le secteur public a investi davantage.

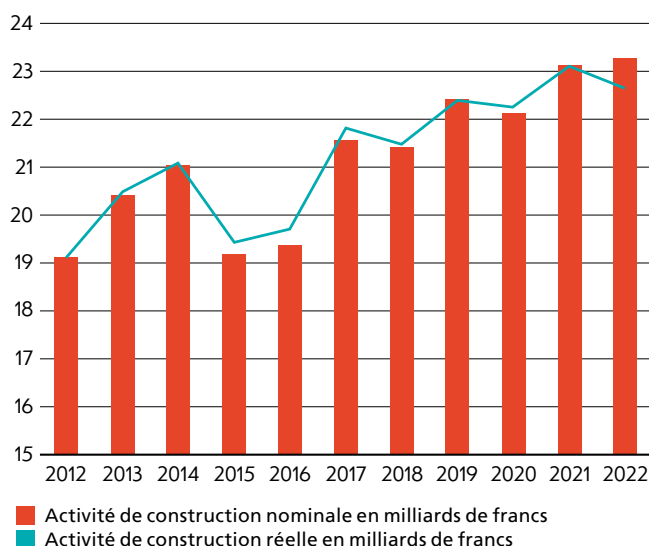
De l'excédent à la pénurie de logements

Le taux d'inoccupation devrait baisser à 1,2% cette année. La SSE demande donc que la densification soit encouragée et que la loi favorise les rénovations au même titre que les nouvelles constructions de remplacement. Les oppositions doivent être réduites pour les petits projets de construction et les ordonnances sur la protection contre le bruit interprétées avec discernement.

Un indice de la construction en baisse

Le Credit Suisse et la SSE tablent sur un léger ralentissement économique dans le secteur de la construction cette année. Bien que le chiffre d'affaires en ce début d'année affiche une croissance positive, il devrait s'établir à un niveau inférieur de 1% à celui de 2022 sur l'ensemble de l'année. Il est probable que les prix de nombreux matériaux de construction aient dépassé leur point culminant.

Activité de construction nominale et corrigée des prix, en milliards de francs



Détail des données sur la conjoncture de la construction

Le lobbying de la SSE

Auteur: Marcel Sennhauser

La manière dont la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) communique avec les décideurs politiques détermine le succès avec lequel ses demandes sont prises en compte.

Plus on approche de la date du 22 octobre, jour des élections fédérales pour la prochaine législature, plus le lobbying est scruté par l'opinion publique. Le lobbying consiste en la défense des intérêts d'un groupe spécifique dans le cadre de prises de décisions de la part des autorités. Il doit être mené de manière transparente, éthique et en conformité avec les lois en vigueur à l'égard des personnes concernées. Il répond en outre au principe selon lequel de meilleures solutions ne peuvent être trouvées que si les opinions divergentes sont exprimées ouvertement.

«Réseau et ténacité sont les fondements d'un lobbying performant.»

Image: Services du Parlement, Berne

En Suisse, il n'y a pas de centre absolu du pouvoir; celui-ci est réparti entre différentes institutions. Le pluralisme y est une valeur forte, qui permet de refléter la diversité des courants de société se faisant concurrence. Les minorités y jouissent d'une protection particulière et les opinions divergentes peuvent être exprimées avec légitimité.

Influence active

Les objectifs stratégiques de la SSE consistent notamment à ce que ses «membres, clients et partenaires jouissent d'excellentes conditions-cadres politiques et économiques à tous les échelons fédéraux». Par conséquent, la SSE et ses sections s'impliquent en premier lieu auprès du Parlement, du gouvernement et de l'administration afin que leurs doléances et points de vue soient pris en compte dans le processus de prise de décision politique.

Les associations ont depuis toujours une position forte en Suisse, qui comprend un droit constitutionnel de participation à la formation de l'opinion des autorités. La SSE participe à ce titre aux procédures de consultation, c'est-à-dire aux procédures d'élaboration des lois, qui servent à déterminer si un projet de la Confédération est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté.

Aux niveaux national et cantonal

Les représentants d'intérêts les plus influents sont les parlementaires eux-mêmes. C'est pourquoi la SSE exerce son lobbying auprès des élus du peuple, ainsi que de membres de secrétariats ou d'administration de partis, à l'occasion de réunions personnelles et annoncées. On y parle de valeurs, d'idées, d'opinions, y échange des in-





formations et des arguments et anticipe sur les prochaines mesures politiques à prendre. Enfin, défendre ses intérêts avec succès, c'est aussi gagner à sa cause une majorité dépassant les frontières partisans et régionales. Un lobbyiste doit donc être en mesure d'obtenir des informations auprès de plusieurs sources par le biais de ses relations, de dresser un tableau d'ensemble de la situation politique, sociale et publique, ainsi que de procéder à une évaluation des opportunités politiques y relatives. Par conséquent, un bon représentant d'intérêts devrait être affranchi de toute ornière idéologique et disposer d'un réseau loin à la ronde et à travers les partis. Last but not least, il doit maîtriser tous les rouages des processus politiques, le lobbying cantonal pouvant, pour de nombreuses thématiques, être tout aussi important que le lobbying fédéral.

Succès récent

La SSE peut se targuer d'un succès récent sous la forme de l'obtention d'une adaptation au 1^{er} janvier 2023 de la notion de responsabilité solidaire dans la loi sur les travailleurs détachés par la voie d'une révision rapide de l'ordonnance plutôt que d'un long processus législatif. Il suffira dorénavant à une entreprise de pouvoir prouver qu'elle s'est acquittée de son devoir de diligence vis-à-vis de ses sous-traitants pour être mise hors de cause. Autre exemple de lobbying réussi, la prise en compte d'une seule motion parlementaire lors des discussions autour de la réforme de l'AVS pour exonérer les retraites anticipées dans la construction telles que traitées par la Fondation FAR de la soumission à la loi de libre passage. Un accomplissement qui aurait pu s'avérer beaucoup plus exigeant en termes administratifs et financiers.



Apprenez-en plus sur
l'Agenda 125.0 de la SSE.

Le prix de la qualité, thème de la Journée Infra

Auteur: Pascal Gysel

Si, en Suisse, la qualité est un maître-mot, quel est son prix, y compris pour des infrastructures? Six intervenants se sont exprimés sur le sujet lors de la Journée Infra, qui a eu lieu le 8 février à Lausanne. Zoom sur leurs interventions.

Christian Wasserfallen, conseiller national et président d'Infra Suisse

Pour lui, si la qualité des infrastructures, le nombre de travailleurs qualifiés et les investissements dans la recherche sont bons, il reste encore beaucoup d'opportunités. Les nouvelles technologies iraient si vite qu'il se demande si «la cinquième langue nationale ne devrait pas être celle de la programmation». Dans l'intérêt de tous, il serait important de travailler en consortium et non chacun avec ses normes propres. Il en veut pour preuve que le BIM n'est pas qu'un programme, mais un processus numérique couvrant l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment. Il conclut par ces mots: «C'est ensemble que nous ferons le mieux face et saisissons les opportunités qui s'offrent à nous».

Guido Biaggio, vice-directeur de l'OFROU

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Suisse n'a plus qu'une seule loi fédérale en matière de marchés publics. Guido Biaggio explique comment l'OFROU a saisi cette opportunité pour passer en revue et adapter ses propres pratiques en la matière. Si l'office intègre de longue date la durabilité dans ses projets d'aménagement routier, il a lancé ASIMM pour optimiser la gestion des déchets liés à ces projets et renforcé ses pratiques d'amélioration de la qua-

lité en matière de collaboration avec ses partenaires, lors de l'adjudication des marchés comme de la réalisation.

Vincent Pellissier, ingénieur cantonal du Valais

Vincent Pellissier revient sur la démarche initiée il y a cinq ans par le canton pour repenser sa manière d'appréhender ses infrastructures. En parallèle au redimensionnement du réseau routier, une requalification des infrastruc-



Sergei Aschwanden, directeur de Villars Loisirs et Tourisme SA et ancien judoka médaillé olympique (Pékin 2008), détaille les bienfaits d'un échec.

Images: Infra Suisse



Guido Biaggio, vice-directeur de l'OFROU, présente les améliorations apportées par l'office dans ses pratiques d'adjudication des marchés publics depuis l'entrée en vigueur en 2021 de la loi révisée.

tures a été entreprise. À cet égard, il a fallu développer les instruments stratégiques adéquats et adapter aux objectifs l'organisation structurelle, la législation y relative et les ressources humaines et financières. Le changement de culture à mener, à l'interne comme à l'externe (auprès des mandataires et des entreprises de la construction), aurait aussi été une difficulté à gérer.

Patrick Miazza, membre directeur du projet de démantèlement de Mühleberg, BKW

Alors qu'il est souvent question de nouveaux ouvrages ou d'entretien, Patrick Miazza a, lui, abordé le démantèlement d'une centrale nucléaire, terrain inconnu en Suisse. Cette situation a requis une approche innovante réunissant dans un même comité de coordination OFEN, OFEV, IFSN, Canton de Berne et BKW. Il aurait notamment fallu s'assurer que le personnel qualifié resterait en suffisance et préparer les collaborateurs à leurs nouvelles tâches après l'arrêt définitif de l'exploitation. L'expert aborde aussi la ques-

tion des défis techniques et confirme le respect des objectifs prioritaire (gestion des substances chimiques, respect du calendrier et du budget, protection de la population, du personnel et de l'environnement).

Olivier Français, conseiller aux États vaudois

Bonne qualité et offres les plus élevées vont-elles de pair? Comment obtenir un bon rapport qualité-prix justifiable auprès des contribuables? Olivier Français se penche sur ces questions ayant conduit les autorités à s'aider de l'économie de marché pour mettre en œuvre les projets par adjudication. Elle permettait à la fois d'améliorer l'efficacité et de stimuler la recherche et l'innovation, assurant une meilleure durabilité des infrastructures et servant la qualité attendue. La Suisse resterait ainsi figure de proue dans la gestion de ses infrastructures nationales et régionales.

Sergei Aschwanden, médaillé olympique et directeur de Villars Loisirs et Tourisme SA

Dernier à prendre la parole, il s'appuie sur sa carrière de sportif d'élite pour évoquer l'échec et son utilité dans le monde professionnel. Il cite à cet effet Nelson Mandela: «Je ne perds jamais; soit je gagne, soit j'apprends». Échouer est selon lui la meilleure façon de progresser. Si tout le monde fait un jour face à un revers, au doute, à la remise en question, à la défaite, cette étape devrait être considérée comme un apprentissage.



Apprenez-en plus sur Infra Suisse.



La nouvelle culture de la construction

Le secteur de la construction vit un bouleversement. La transformation numérique modifie les processus et nécessite de nouvelles compétences. Une plateforme est mise gratuitement à la disposition des membres de la SSE pour les aider à relever ce défi.

Les métiers de la construction vont se diversifier au cours des prochaines années et nécessiter de nouvelles compétences en matière de processus numériques, de plans de construction et d'outils interconnectés. Pour autant, le secteur aura toujours besoin de compétences techniques traditionnelles. Il n'empêche qu'il est aujourd'hui nécessaire d'élargir la transmission des connaissances pour être en mesure de profiter des nouvelles possibilités et de s'adapter aux futures conditions du marché; sur un plan technologique, mais aussi dans le domaine des méthodes et du personnel.

Afin d'aider ses membres à réussir la transformation numérique, la SSE a développé un outil web: le Guide to Digital Transformation (G2D). Cette plateforme, plus particulièrement pensée pour les PME de la construction, leur offre un point de départ et une approche structurée pour relever ce défi.

«Une stratégie numérique soigneusement mise en œuvre permet aux entreprises de la construction de profiter des avantages méthodologiques, organisationnels et technologiques de la digitalisation», explique Moritz Lüscher, responsable de la numérisation à la SSE. Selon lui, cela commence dès l'appel d'offres, où les adjudicateurs exigent des compétences en BIM de plus en plus pointues. «Au cours du projet, les améliorations technolo-

giques et relatives aux processus permettent en effet de diminuer les coûts, de réduire les temps de construction et d'optimiser la qualité». Sans compter que les entreprises qui s'intéressent aux tendances et évolutions actuelles sont perçues comme des employeurs attractifs par les jeunes professionnels.

Par quoi les PME doivent-elles commencer en matière de numérisation? Il est tout d'abord indispensable de réaliser un état des lieux au sein de l'entreprise, au moyen du G2D et de son analyse du degré de maturité numérique. Cette dernière y décèlera les points forts et les points faibles, ainsi que les champs d'action possibles. «S'ensuivront le développement d'une stratégie adéquate et sa mise en œuvre, véritables pierres angulaires d'une transformation réussie», souligne Moritz Lüscher. Pour la garantir, le G2D met en relation PME et sociétés partenaires de la SSE. Enfin, l'expert en numérisation estime que l'instauration d'une nouvelle culture d'entreprise caractérisée par une communication ouverte et transparente ainsi qu'une implication active du personnel est aussi à privilégier.



En savoir plus sur le Guide to Digital Transformation

POSTES VACANTS

La Société Suisse des Entrepreneurs cherche au plus vite un(e)

Vice-directeur/directrice et membre de la direction en tant que Chef de département Gestion d'entreprise, 100%

Vous avez une formation supérieure dans le domaine de la construction (maître d'œuvre, d'entrepreneur ou diplôme universitaire ou d'école technique) et disposez de plusieurs années d'expérience de conduite et d'expérience pratique dans l'acquisition et l'exécution de travaux dans des entreprises du secteur principal de la construction, idéalement avec une formation continue en économie ou en gestion. En tant qu'expert(e) dans le domaine des contrats et des normes dans la construction et dans la numérisation des processus de construction, vous êtes un négociateur, un marketeur et un sparring-partner habile pour tous les groupes d'intérêts de la SSE. Vous connaissez la construction sur le bout des doigts, vous avez

les pieds sur terre et une vision à long terme, et vous avez un sens aigu de la prise de décision intégrative. Avec votre équipe, la direction et le comité central, vous façonnez l'avenir de la SSE et en faites l'une des associations les plus fortes et les plus influentes de Suisse.

Le mandat est géré par Dr. Rosenfeld Executive Search SA.
Veillez postuler en ligne.



IMPRESSUM

Le «Journal des Entrepreneurs» paraît sans interruption depuis 1901. Il s'agit du porte-parole de la Société Suisse des Entrepreneurs.

Éditeur

Société Suisse des Entrepreneurs
Weinbergstrasse 49
Case postale, 8042 Zurich
Téléphone 058 360 76 00
redaktion@baumeister.ch
www.journaldesentrepreneurs.ch

Rédaction

Thomas Staffelbach
(Rédacteur en chef)
Susanna Vanek
Pascal Gysel
Martin Maniera
Luiza Maria Maniera
Werner Schüepp

Traductions

Dominic Bossart

Concept, mise en page, réalisation

Stämpfli Communication, staempfli.com
abonnemente@staempfli.com

Galerie de photos, photo de couverture

Projet de construction Aentenschnabel,
Elgg, H. Wellauer AG, Frauenfeld
Photos: Storyflow

Tirage

9300 A et 2200 F

Numéro ISSN

0376-6853

Suivez-nous sur

in @SBV SSE SSIC
tw @BaumeisterCH
f @realSSE
ig @bauberufech
yt @bauundbaumeister



imprimé en
suisse



Un échafaudage de façade est la protection la plus efficace pour les travailleurs contre les chutes pendant les travaux sur les bords présentant un risque de chute du côté de la façade.



Vos employés travaillent-ils à proximité d'une fosse, d'une fouille ou d'un talus ? Les postes de travail à partir d'une hauteur de deux mètres doivent être sécurisés par un garde-corps périphérique.



Les ouvertures dans les sols à travers lesquelles il est possible de tomber doivent être pourvues d'un garde-corps périphérique ou d'une couverture résistante à la rupture et solidement fixée.



Assurez-vous que les travaux sur les échelles portables soient de courte durée ou que vos travailleurs soient sécurisés.



Formez vos employés dans l'utilisation de l'équipement de protection individuelle contre les chutes (EPIaC) s'ils effectuent des travaux à proximité d'une zone à risque de chute non sécurisée à partir d'une hauteur de 2m.

Ensemble pour la sécurité dans la construction

Le Bureau pour la sécurité au travail (BST) est l'organisme spécialisé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) pour le secteur principal de la construction géré par la Société Suisse des Entrepreneurs. Le BST conseille les entreprises du secteur principal de la construction pour leur permettre d'assurer en leur sein la sécurité au travail et la protection de la santé et propose diverses prestations dans ces domaines.



La vie est précieuse. Renseignez-vous sur les mesures de sécurité au travail simples.